

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, MARTIN, PALISSE, VEISSEIX, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, PIN, TORTEL.
Absent : Mme DUPLAIN, M. SERRET

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

FINANCES

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au titre des subventions 2016 :

Club de l'Amitié : 100 €	Prévention routière : 50 €
ADMR : 100 €	Secours populaire : 50 €
Resto du Cœur : 100 €	APIME : 50 €
BBRM : 100 €	Association des Paralysés de France : 50 €
Amicale du personnel des Communes et EPCI du canton Vercors-Monts du Matin : 100 €	
Bibliothèque de Charpey soutien administratif et culturel : 650 €	
Bibliothèque de Charpey acquisition livres (0.50 € / habitant) : 650 €	
Boulodrome : 150 €	
Association amicale de la caisse des écoles (RPI) : prêt gratuit de la salle d'Orfeuille	

ECOLE

COMPLEMENT A LA DELIBERATION SUR LES CONSTRUCTIONS MODULAIRES 5^{EME} CLASSE

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise Deltamod pour l'installation de constructions modulaires suite à la création d'une 5^{ème} classe à Charpey, pour un montant de 78 000 € HT soit 93 600 € TTC. Il convient de passer une convention pour que le règlement à l'entreprise Deltamod s'effectue en deux temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve la convention** à passer avec Deltamod pour effectuer un 1^{er} règlement de 60 000,00 € en juin 2016 et le solde de 33 600,00 € à la fin des travaux prévue au plus tard le 27 août 2016 ; et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

RPI : participation 2015 par la commune de St Vincent-la-Commanderie pour les maternelles, les Temps d'Activités Périscolaires et les cours de natation

Au 1^{er} janvier 2015, les écoles de Charpey ont accueilli 70 élèves en maternelle dont 22 de St Vincent la Commanderie qui doit participer aux frais des trois agents communaux de Charpey au prorata du nombre d'enfants au 1^{er} janvier de l'année scolaire concernée.

De plus, suite à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée 2014 il a également été convenu la prise en charge par la commune de Charpey des frais de cours des intervenants avec un reversement par la commune de Saint Vincent au prorata du nombre d'enfants inscrits aux TAP (nombre total d'enfants 134 dont 38 de St Vincent).

Enfin les enfants du RPI des classes GS/CP et CP/CE1 participent à l'activité piscine à Diabolo (Bourg de Péage), activité prise en charge par la commune de Charpey pour les années 2014 et 2015 et pour laquelle la commune de St Vincent participe au prorata du nombre d'enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- dit que pour l'année civile 2015, l'effectif des maternelles était de 70 enfants dont 22 de St Vincent. Le coût des trois agents communaux de Charpey était de 42 451 €, soit pour St Vincent 13 342 €.
- dit que pour l'année civile 2015, l'effectif total des enfants inscrits aux TAP était de 134 enfants dont 38 de St Vincent. Le coût des TAP était de 29 787 € moins coût supporté directement par St Vincent 5 954 €, soit pour St Vincent 4 182 €.
- dit que pour l'année civile 2014, l'effectif des enfants de St Vincent participant aux cours de natation était de 13 sur 39 élèves pour un coût total de 1 080 €, soit pour St Vincent 360 €
- dit que pour l'année civile 2015, l'effectif des enfants de St Vincent participant aux cours de natation était de 10 sur 41 élèves pour un coût total de 2 710 €, soit pour St Vincent 661 €

La somme totale d'un montant de **18 545 €** sera versée au profit de la commune de Charpey par la commune de St Vincent.

URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **de ne pas exercer son droit de préemption** sur les parcelles ZM 341 et 342 (1/2 indivis) (1 299 m²) lieudit Le Verger.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES D'ETE DE 2024

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Charpey est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Charpey souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Le Conseil Municipal, à 11 voix Pour, 1 Contre (Mme Verillaud) et 1 abstention (M. Landois), **apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris** à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 juin 2016.
- La fête des écoles aura lieu le mardi 5 juillet, à partir de 17h à l'Espace d'Orfeuille.

A Charpey, le 05/06/2016

La secrétaire de séance, Séverine Agrain